

# Le projet WIFI de la Communauté des Communes de Conques-Marcillac subit son premier revers

Communiqué du collectif du Vallon  
le 18 juillet 2019  
[collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)  
site : CCAVES.ORG

La Communauté des Communes de Conques-Marcillac essaye de déployer des bornes de WIFI dans les espaces publics de toutes les communes du Vallon.

Cet été 2019, Valady est la première commune qui vient de faire défection à ces sirènes technologiques. Nous remercions les élus d'avoir été à l'écoute des habitants.

Les raisons de ce projet seraient touristique, et permettraient aux élus de l'Aveyron et acteurs économiques de faire des réunions en OPEN-SPACE dans les salles des fêtes de nos villages. Rappelons que des solutions câblées, sanitaires propres et plus efficaces existent, et est-ce bien là le rôle de ces lieux de vie ?

Quant à l'attrait touristique, il est fortement remis en question par le sondage de l'Office du Tourisme de France, qui démontre que seul 2 % des touristes souhaitent une box WIFI pour s'orienter en vacances. Par contre 62 % avouent avoir besoin d'une déconnexion numérique lors de leurs séjours (pour les références, nous contacter, ou voir sur le site CCAVES.ORG)

Précisons que 40% des touristes d'affaires réclament plus de WIFI, et le projet de la Communauté des Communes s'adresse à cette population.

Que pensez du respect patrimonial, et de la volonté des élus de Conques en Rouergue qui ont connecté l'intérieur de l'Abbatiale de Conques, et s'appêtent en plus à imposer des bornes de WIFI devant cette Abbatiale, et ce en dehors de toute concertation avec les habitants ?

Un acteur majeur du tourisme explique : « *Finalemnt, les destinations qui sortiront du lot demain seront celles qui seront attentives à la préservation de leur environnement (...) et de leurs espaces et auront la capacité d'accompagner leur clientèle dans leur déconnexion (numérique) du reste du monde pour mieux se reconnecter avec elles-mêmes et avec les nouveaux lieux qu'elles sont en train de découvrir* » (nous contacter pour les références).

Aussi, ce projet intervient au moment où l'ANSES, démontre que **l'électro-hypersensibilité aux ondes artificielles concerne 3,3 millions de français en 2018**. Ce chiffre ne peut que s'aggraver .

Ainsi et pour la première fois en France, **les ondes artificielles des technologies qui nous entourent ont été reconnues comme responsables d'une maladie professionnelle** (Janvier 2019, Tribunal Cergy-Pontoise), **comme étant à l'origine d'accident du travail** (Septembre 2018, Tribunal de Versailles), et **comme constitutive d'un handicap donnant lieu à une allocation adulte handicapée** (2015, Tribunal de Toulouse).

Le temps du questionnement sur les effets des ondes artificielles tel qu'il prévalait au début des années 2000, n'est plus de mise, **seuls les industriels cherchent à maintenir le doute**.

En ce contexte, tout ajout d'ondes artificielles utilisant les mêmes fréquences que celles incriminées par les tribunaux et l'Agence sanitaire française, paraît inopportun. Cela ne fera qu'augmenter le nombre de personnes qui se fragilisent de façon dramatique au fil des expositions, de plus en plus omniprésentes et quotidiennes.

Le rôle d'une mairie, plutôt que d'ajouter au brouillard électromagnétique, pourrait être au contraire d'accompagner les habitants dans la nécessaire prise de conscience des évolutions législatives et sanitaires, et non de proposer à l'industrie du numérique de nouvelles parts de marché.